

L'AFFAIRE DU CADAVRE D'UNE JEUNE FEMME DECOUVERT A RELIZANE ELUCIDEE

Les deux auteurs présumés sous les verrous

L'affaire du cadavre de la jeune femme calcinée âgée entre 25 et 26 ans au lieu-dit la ferme Ouled Zenati relevant de la commune de Ouarizane, dans la wilaya de Relizane, vient d'être élucidée par les éléments de la Gendarmerie nationale relevant du commandement du groupement de la wilaya de Relizane. En effet, les enquêteurs ont réussi à identifier les auteurs présumés 48 heures après la découverte du corps de la jeune femme, apprend-on auprès du commandement de groupement de wilaya. Il s'agit des dénommés B.B. et B.A. âgés respectivement de 38 et 23 ans.

Les recherches diligentées dans ce cadre ont vite fait réagir les élé-

ments de la gendarmerie qui ont pensé à une fille kidnappée le 22 décembre dernier à Ain Merane, dans la wilaya de Chlef.

Selon la même source, ces derniers ont vite envoyé un message pour la gendarmerie de Chlef faisant état de la découverte du corps d'une jeune fille pour identification par ses proches. Aux termes d'une minutieuse enquête déclenchée par les éléments de la Gendarmerie nationale de Relizane, ils sont parvenus à mettre la main sur l'auteur principal de ce crime crapuleux, B.B. en l'occurrence, qui n'est autre que le gendre du père de la victime, et B.A. son complice dans l'affaire du kidnapping où les deux coupables

ont nié les faits qui leur sont reprochés.

Les enquêteurs ont découvert un foulard dans la voiture des coupables et des cheveux de la jeune femme sur le siège arrière et dans la male de la voiture, ce qui a permis d'identifier les vrais coupables de ce crime crapuleux qui a secoué la population relizanaise. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Oued R'hiou, les présumés ont été écroués sous les chefs d'inculpation de kidnapping, homicide avec préméditation et guet-apens, profanation et mutilation d'un cadavre.

A. Rahmane

SIDI-BEL-ABBES

Sit-in des travailleurs de l'EPTP devant le siège de l'UGTA

Des dizaines de travailleurs de l'EPTP (entreprise des travaux publics) de Sidi-Bel-Abbès ont observé le mercredi 1^{er} février un sit-in devant le siège de l'UGTA sis au centre-ville du chef-lieu pour appuyer leur revendication, à savoir la réintégration à leur poste de leurs deux collègues syndicalistes qui ont été relevés de leurs fonctions il y a sept mois par l'ex-directeur qui entretemps a été écarté lui aussi, nous apprend-on. L'intérim a été depuis assuré par le directeur des ressources humaines auquel, d'après les protestataires, des mises en demeure ont été adressées par l'inspection du Travail pour la réintégration des deux syndicalistes en question qui après avoir poursuivi l'entreprise en justice ont obtenu gain de cause. Mais à ce jour, selon les protestataires, les deux syndicalistes n'ont pas été réintégrés puisque l'entreprise persiste à exiger la reconduction de ces deux derniers à leur rôle de syndicalistes.

Par ailleurs, outre la réintégration des deux syndicalistes, les travailleurs, qui se sont rassemblés mercredi dernier, demandent le départ du D. R. H. et le versement des sept mois à chacun de leur deux collègues écartés.



Il est à noter que les deux syndicalistes ont été relevés de leur poste

après avoir été accusés de dénonciation calomnieuse et de menaces par

la direction de l'entreprise il y a plus de sept mois.

A. M.

Une jeune fille de 19 ans enlevée et sodomisée par des individus

Une jeune fille, 19 ans, a été victime d'acte contre nature sous la menace sur sa personne par un pervers et cela dans la journée du 15 janvier dernier. En effet, la jeune fille habitant le quartier de Sidi-Djilali qui, souffrante, se dirigeait vers le centre de santé du même faubourg pour recevoir des soins a été accostée en pleine rue et devant des passants indifférents à proximité de la cité des 400-Logements vers 17 heures par deux sinistres individus en possession d'armes blanches. Sous la menace d'un couteau, celle-ci aurait été sommée de les suivre vers une destination inconnue.

Elle fut emmenée derrière le tunnel se trouvant à la sortie du chef-lieu. Elle aurait été sodomisée par l'un deux, en

l'occurrence le nommée T. A., 24 ans, alors que le deuxième, hésitant, a fini par renoncer à imiter son acolyte. Ils prirent après la fuite abandonnant leur victime mal au point.

Celle-ci, en possession d'un certificat médical mentionnant des traces d'une sodomisation, s'est présentée à la 5^e Sûreté urbaine (Sidi-Djilali) pour déposer une plainte. Des photos de repris de justice lui ont été présentées. Elle a, en effet, reconnu l'un de ses agresseurs, à savoir le principal accusé qui a été arrêté. Ce dernier, lors de son interrogatoire, a refusé de dénoncer son comparse qui, jusque-là, reste non identifié et en cavale. Le mis en cause a été placé le 28 janvier dernier sous mandat de dépôt.

A. M.

MASCARA

31 Nigériens expulsés et 3 mois de prison pour le propriétaire de l'hôtel

Les services de la police judiciaire de Mascara ont procédé à une descente dans la nuit de lundi à mardi derniers au niveau d'un hôtel situé au faubourg Meddeber dans la ville de Mascara. Celui-ci était connu pour héberger des étrangers. Au terme de cette opération, ce seront 31 Nigériens en situation irrégulière qui seront interpellés et placés en garde à vue. Ils étaient, a-t-on appris, hébergés dans des conditions épouvantables et leur âge varie entre 20 et 40 ans. Ils se trouvent sur le territoire national depuis environ 31 mois.

Présentés à partir de mardi devant le procureur de la République, ils seront condamnés à une amende de 2 000 DA chacun et seront expulsés vers leur pays d'origine. D'autre part, le propriétaire de l'établissement a été condamné à 2 mois de prison ferme et 3 000 DA d'amende pour non-dénonciation d'immigrants et infraction à la législation en vigueur, selon nos sources, il n'en déclarait que 3 ou 4 quand il en recevait une quarantaine.

M. Meddeber

Une cinquantaine de mobylettes en fourrière

Les citoyens de la ville de Mascara ne cessent de dénoncer, et ce, depuis longtemps, les dépassements, la pollution et autres nuisances engendrées par les deux roues que sont ces mobylettes qui leur empoisonnent l'existence surtout dans des heures avancées de la nuit. La police a décidé de réagir et depuis le mois de janvier ce sont plus d'une cinquantaine de ces engins qui ont été placés en fourrière pour défaut de casque, d'assurance ou nuisance. L'un des propriétaires de mobylette était en état d'ivresse et un autre avait causé des dégâts corporels. Du côté des services de police de la voie publique, nous apprenons également que certains d'entre eux utilisaient leur mobylette pour effectuer des vols sur des passants ou transportaient parfois du kif. Pour la seule journée du 28 janvier, 34 engins ont été saisis et l'on nous informe que l'opération se poursuivra avec interdiction pour les mobylettes de circuler à partir de 20 heures.

M. M.

MOSTAGANEM

Un espace vert menacé de disparition

Le cadre de vie du citoyen reste bel et bien l'affaire de tous, et lorsqu'un quelconque problème inhérent à notre environnement immédiat se pose, c'est en premier lieu la société civile et les associations qui, se sentant directement concernées, se doivent de réagir.

En effet, les riverains et habitants du chic quartier de Beymouth, au centre de Mostaganem, ont eu depuis plusieurs semaines la désagréable surprise de voir un espace vert appartenant à la crèche d'enfants de la cité transformé en chantier, et ce, après les premières fondations réalisées sur place.

Ce qui, à l'évidence, ne tardera pas à faire réagir les résidents du quartier en optant tout d'abord pour la signature

d'une pétition contre pareil état de fait.

Ces derniers ont également jugé utile de se constituer en association afin de mieux se défendre et, partant, protéger cet ancien boudrome qui existait déjà du temps de la colonisation et qui fut jadis la fierté des Mostaganémois.

Ces derniers se disent prêts à prendre eux-mêmes en charge cette garderie sous le sceau de leur association de quartier au lieu qu'elle soit sous la tutelle de l'APC. En tout cas, les habitants de Beymouth semblent déterminés à s'opposer coûte que coûte à un projet de construction d'un logement de fonction, paraît-il, de nature à complètement dénaturer le cadre naturel de cet espace.

S. A. H.